

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	13
Votants	12
absents	02
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt six Le 30 Mars à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 Avril 2026
PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis, TOURNAIRE Florent, FORT Sylvette, GODEY Christelle, BRU Thierry, MAILLY Caroline, POLLET Maxime, RIPALT Catherine, PORTES Patrick, MULLER Bénédicte, RIGAUD François, ROUACH Anne-Marie, GOURVENNEC Stéphane
ABSENTS : REBEYROL Elodie, VIELLEFOSSE Vincent.
PROCURATIONS : VIELLEFOSSE Vincent à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : FORT Sylvette

OBJET : Validation des subventions 2026 aux associations

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions aux Associations, rappelle les versements de l'année 2025, et fait part aux membres présents du projet d'attribution de subventions pour 2026.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
ACCA SOCIETE DE CHASSE	300,00 €	GV HAUTEFORT	700,00 €
ADIL	171,00 €	HAUTEFORT NOTRE PATRIMOINE	600,00 €
AMICALE LAÏQUE ST-AGNAN	300,00 €	L'ANTRE DE LA WYVERNE	250,00 €
BOUGE TON BOURG	500,00 €	SOS CHATS LIBRES	100,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	100,00 €	LES PTITS TROUBADOURS	500,00 €
CLUB DE PETANQUE	500,00 €	PACTE TOURTOIRAC	750,00 €
CLUB DES DEUX CLOCHERS	300,00 €	RADIO PAC	100,00 €
CRISTAL FM	150,00 €	TIR HAUTEFORT SOCIETE	1 000,00 €
CLUB ATHLETIQUE CC	50,00 €	TAKASOUFLER PERIGORD	250,00 €
LES CROQUIGNOLES	600,00 €	UNION SPORTIVE HAUTEFORT	3 000,00 €
EWANEWS	150,00 €	LYCEE EXCIDEUIL	50,00 €
FNACA SECTION HAUTEFORT	75,00 €	COLLEGE DE THENON	50,00 €
MAISON DE SANTE	400,00 €	Total 2	7 350,00 €
Total 1	3 596,00 €	Report Total 1	3 596,00 €
		TOTAL	10 946,00 €

Monsieur François RIGAUD étant membre de l'association de Tir, il ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer comme ci-dessus les subventions aux associations pour l'année 2026,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260430-2026-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

HAUTEFORT le 30/04/2026

LE MAIRE, Jean Louis PUJOLS



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.